



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020

SCB

GREFFIER

P. D.

MAIRE

Une SEANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le VINGT-TROISIEME (23^e) jour du mois DE NOVEMBRE DE l'an DEUX MILLE VINGT (2020), à 18h00, et, compte tenu de la pandémie de COVID-19, sur la plateforme numérique ZOOM.

Sont présents :

*MM Guy Ouellet, M Paul Stuart et Joshua Richer ;
MMES Frances Bonenfant, Deborah Bishop et Hélène Hamel.*

Formant quorum sous la présidence du maire *M Philippe Dutil.*

Le directeur général et greffier, *M Jean-Charles Bellemare*, est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il n'y a pas d'assistance. Un enregistrement est fait.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 18h00. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public présent.

2.0

2020-11-9347

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le maire dépose le projet d'ordre du jour. Le point suivant est ajouté : 5- Abrogation de la résolution 2020-11-9328 : calendrier des séances du conseil - 2021.

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE

3.0

2020-11-9348

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE (3.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et le contremaître des travaux publics à procéder à l'achat d'une camionnette de marque Ford, modèle F-250, au montant de QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS (41 768 \$), avant taxes, tel que décrit dans la soumission provenant de Maurais automobiles Ltée en annexe à la présente ;

QUE les membres du conseil municipal acceptent que la dépense soit payée à même le fonds de roulement et que l'amortissement soit sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020

JCB
GREFFIER
PH
MAIRE

4.0
2020-11-9349

LOCATION D'UN CAMION DE COLLECTE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE (4.0)

CONSIDÉRANT que la Ville de Stanstead a procédé à l'achat d'un camion de collecte de matières résiduelles afin de procéder elle-même à la cueillette de ces matières sur son territoire ainsi que sur celui d'Ogden ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes contractuelles avec l'actuel fournisseur de service prennent fin en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence a été avisée que le nouveau camion sera livré, dans le meilleur des scénarios, à la mi-février ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence a soumis différents scénarios aux membres du conseil municipal afin de s'assurer que les citoyens ne voient pas leur service de collecte interrompu entre le moment marquant la fin des ententes de services avec le sous-traitant et l'arrivée du nouveau camion ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a débuté un processus d'embauche afin d'ajouter un membre à l'équipe des travaux publics afin de débiter le service de collecte et qu'il serait avisé à ce que ce nouvel employé soit formé avant le début des nouveaux services;

CONSIDÉRANT QUE le scénario retenu est celui de procéder à la location d'un camion auprès de l'entreprise Paclease/Excellence Peterbuilt aux coûts de DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (10 275 \$) par mois, plus taxes, assurances et transport ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général et la trésorière à ouvrir un compte auprès de l'entreprise Paclease/Excellence Peterbuilt pour la location d'un camion de collecte des matières résiduelles afin de couvrir la période d'attente du nouveau camion ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et le contremaître des travaux publics à procéder à la location du camion auprès de l'entreprise ci-mentionnée.

ADOPTÉE

5.0
2020-11-9350

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-11-9328 : CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - 2021 (5.0)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont adopté la résolution 2020-11-9328, laquelle prévoit la date des assemblées du conseil municipal de la Ville de Stanstead pour la totalité de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19, art.320), le greffier est tenu de donner avis public du calendrier des séances à venir ;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2020-11-9328, il était prévu que des séances ordinaires se tiennent le 12 octobre 2021 et le 8 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le 7 novembre 2021 ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020

JCB
GREFFIER

P. L.
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 314.2 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LRQ c E-2.2 art.314.2), le conseil municipal ne peut siéger, à moins de force majeure et que sur ce point, à partir de 16h30 au trentième (30^e) jour précédent la tenue du scrutin général et ce, jusqu'à l'assermentation de la majorité des membres du nouveau conseil élu suite à ce scrutin;

CONSIDÉRANT QU'il est donc nécessaire de modifier le calendrier 2021 des séances du conseil municipal ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal décrète que la séance ordinaire d'octobre 2021 aura lieu le 4 octobre 2021, plutôt que le 12, et que celle de novembre 2021 aura lieu le 15 novembre, plutôt que le 8 ;

QUE cette résolution vienne abroger la résolution 2020-11-9328.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18h12.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier

6.0
2020-11-9351